



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°33 du : 23 mars 2022
Délibération n° : 2022.005
Page 1 sur 2

Objet : Vote du budget primitif 2022

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2022, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 23 mars 2022 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Pouvoir à Pierre LEROY</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	<i>Présente</i>	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS	<i>Pouvoir à Jean-Marie REY</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	<i>Présent</i>	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<i>Présent</i>	Marine MICHEL	<i>Excusée</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 3/4 voix			
Dominique MOULIN	<i>Présent</i>	Guillaume DEJY	<i>Excusé</i>
Michel MOURONT	<i>Présent</i>	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Présent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Alice PRUD'HOMME	<i>Présente</i>	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Présente</i>	Christian CANTON	<i>Absent</i>

Vu

Le code général des collectivités territoriales ;

Les statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras entérinés par l'arrêté du 08 juillet 2015 et mis à jour par arrêté préfectoral n°05-2021-03-02-002 en date du 2 mars 2021 ;

La circulaire contrôle budgétaire 2020, en date du 27 février 2020, sur la pratique du suréquilibre en section de fonctionnement et d'investissement ; ainsi que les articles CGCT L1612-6 et L1612-7 ;

Le débat d'orientation budgétaire en date du 29 novembre 2021 ;

L'avis du bureau du 23 février 2022.

CONSIDERANT

La reprise des résultats du compte administratif 2021 fixant les montants de crédits à reporter sur l'exercice 2022 ;

Que le budget est en suréquilibre en fonctionnement et en investissement :



AR Prefecture

005-200052801-20220323-DEL2022005-BF
 Reçu le 24/03/2022
 Publié le 24/03/2022

PETR
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
 BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°33 du : 23 mars 2022

Délibération n° : 2022.005

Page 2 sur 2

Objet : Vote du budget primitif 2022

- Section d'exploitation dépenses : 560 000,00 euros
- Section d'exploitation recettes : 756 054,72 euros

- Section d'investissement dépenses : 0,00 euros
- Section d'investissement recettes : 367 795,73 euros

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		10
Nombre de membres présents		8	Nombres de membres représentés		2
Nombre de suffrages exprimés			10		
Pour	10	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Adopte, en suréquilibre, le budget primitif 2022 du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras tel qu'il est intégralement retranscrit dans le document annexé à la présente délibération ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
 Pierre LEROY

